

Discours à la fédération italienne des associations de familles nombreuses

20 janvier 1958

Rome, 20 janvier 1958

Parmi les visites les plus agréables à Notre cœur, Nous comptons la vôtre, chers fils et filles, dirigeants et représentants des Associations de familles nombreuses de Rome et d'Italie. Vous connaissez en effet la vive sollicitude que Nous nourrissons envers la famille ; Nous ne négligeons aucune occasion d'en illustrer la dignité dans ses aspects multiples, d'affirmer et de défendre ses droits, d'insister sur ses devoirs, en un mot d'en faire un point fondamental de Notre enseignement paternel. En raison de cette sollicitude envers la famille, Nous consentons volontiers, lorsque les occupations de Notre charge ne s'y opposent pas, à Nous entretenir, ne fût-ce que quelques instants, avec les membres de familles qui viennent dans Notre demeure, et même, lorsque c'est le cas, à Nous laisser photographier au milieu d'eux, pour perpétuer en quelque sorte le souvenir de Notre joie et de la leur. Le Pape au milieu d'une famille ! N'est-ce donc pas là une place qui lui revient vraiment ? N'est-il pas Lui-même, en un sens hautement spirituel, le Père de la famille humaine, régénérée dans le Christ et dans l'Eglise ? Et n'est-ce pas par son intermédiaire de Vicaire du Christ sur la terre, que se réalise l'admirable dessein de la Sagesse créatrice, qui a ordonné toute paternité humaine à préparer la famille des élus du ciel, où l'amour de Dieu, Unique dans la Trinité, l'enfermera dans un seul et éternel embrassement, en se donnant Lui-même en un héritage de béatitude ?

Cependant vous ne représentez pas seulement la famille, mais vous êtes et représentez les familles nombreuses, c'est-à-dire celles qui sont bénies davantage par Dieu, qui sont chéries et estimées par l'Eglise comme ses plus précieux trésors. De celles-ci, en effet, elle reçoit plus manifestement un triple témoignage, qui confirme aux yeux du monde la vérité de sa doctrine et la justesse de son application, et qui se révèle aussi, en vertu de l'exemple, d'un grand avantage pour toutes les autres familles et pour la société civile elle-même. Car là où on en rencontre fréquemment, les familles nombreuses attestent la santé physique et morale du peuple chrétien — la vive foi en Dieu — la sainteté féconde et heureuse du mariage catholique.

Nous désirons vous dire quelques brèves paroles sur chacun de ces témoignages.

La santé physique et morale du peuple chrétien – Le contrôle rationnel des naissances.

I. — Il convient de ranger parmi les aberrations les plus nuisibles de la société moderne païenne l'opinion de certains qui osent qualifier la fécondité des mariages de « maladie sociale », dont les nations qui en sont atteintes devraient s'efforcer de guérir par tous les moyens. D'où la propagande de ce qu'on appelle le « contrôle rationnel des naissances », soutenu par des personnes et des organisations, parfois insignes à d'autres titres, mais en cela malheureusement condamnables. Mais s'il est douloureux de relever la diffusion de telles doctrines et pratiques, même dans les milieux traditionnellement sains, il est toutefois réconfortant de noter dans votre pays les symptômes et les faits d'une saine réaction, dans le domaine aussi bien juridique que médical. Comme on le sait, la Constitution actuelle de la République italienne, pour ne citer que cette source, accorde, à l'article 31, une « considération particulière aux familles nombreuses », et quant à la doctrine la plus courante des médecins italiens, elle prend parti de plus en plus contre les pratiques qui limitent les naissances. Il ne faut pas estimer pour autant que le péril a cessé ni que sont détruits les préjugés tendant à asservir le mariage et ses sages normes aux coupables égoïsmes individuels et sociaux. On doit réprover particulièrement la presse qui revient de temps en temps sur la question avec l'intention manifeste de jeter la confusion dans l'esprit du bon peuple et de l'induire en erreur par des documentations tendancieuses, par des enquêtes discutables et même par des déclarations faussées de tel ou tel ecclésiastique. Du côté catholique, il faut faire effort pour répandre la conviction, basée sur la vérité, que la santé physique et morale de la famille et de la société ne se protège qu'en obéissant généreusement aux lois de la nature, c'est-à-dire du Créateur, et, avant tout, en nourrissant pour elles un intime respect sacré. Tout dans cette matière dépend de l'intention.

On pourra multiplier les lois et augmenter les sanctions, démontrer par des preuves irréfutables la sottise des théories limitatives et les maux qui résultent de leur application ; mais si fait défaut la sincère volonté de laisser le Créateur accomplir librement son œuvre, l'égoïsme humain saura toujours trouver de nouveaux sophismes et expédients pour faire taire, si c'est possible, la conscience et perpétuer les abus. Or, le témoignage des parents de familles nombreuses prend toute sa valeur dans le fait que non seulement ils rejettent sans ambages et pratiquement tout compromis intentionnel entre la loi de Dieu et l'égoïsme de l'homme, mais aussi qu'ils sont prompts à accepter avec joie et reconnaissance les dons inestimables de Dieu, que sont les enfants, aussi nombreux qu'il lui plaît. Tout en libérant les époux de cauchemars et remords intolérables, cette disposition d'esprit assure, de l'avis de médecins autorisés, les prémisses psychiques les plus favorables pour un sain développement des fruits propres au mariage, en évitant à l'origine même des nouvelles vies ces troubles et angoisses, qui se transforment en tares physiques et psychiques, chez la mère comme chez l'enfant. En effet, en dehors de cas exceptionnels sur lesquels Nous avons eu l'occasion d'autres fois de parler, la loi de la nature est essentiellement harmonie et elle ne crée donc pas de désaccords ni de contradictions, si ce n'est dans la mesure où son cours est troublé par des circonstances pour la plupart anormales ou par l'opposition de la volonté humaine. Il n'y a pas d'eugénisme qui sache faire mieux que la nature et il n'est bon que lorsqu'il en respecte les lois, après les avoir profondément pénétrées, bien que dans certains cas de sujets tarés on conseille de dissuader ceux-ci de contracter mariage^[1].

Toujours et partout, du reste, le bon sens populaire a vu dans les familles nombreuses le signe, la preuve et la source de santé physique, tandis que l'histoire ne se trompe pas quand elle indique l'altération des lois du mariage et de la procréation comme la première cause de la décadence des peuples.

Les familles nombreuses, loin d'être la « maladie sociale », sont la garantie de la santé physique et morale d'un peuple. Dans les foyers où il y a toujours un berceau d'où s'élèvent des vagissements, les vertus fleurissent spontanément, tandis que le vice s'éloigne, comme chassé par l'enfance, qui s'y renouvelle ainsi qu'un souffle frais et vivifiant de printemps.

Que les pusillanimes et les égoïstes prennent donc exemple sur vous ; que la patrie vous conserve gratitude et prédilection pour tant de sacrifices assumés en élevant et éduquant ses citoyens ; quant à l'Eglise, elle vous est reconnaissante de pouvoir, grâce à vous et avec vous, présenter à l'action sanctifiante de l'Esprit divin des foules d'âmes de plus en plus saines et nombreuses.

II — Dans le monde civil moderne, la famille nombreuse vaut en général, non sans raison, comme témoignage de la foi chrétienne vécue, parce que l'égoïsme, dont Nous venons de parler comme principal obstacle à l'expansion du noyau familial, ne peut être efficacement vaincu qu'en recourant aux principes éthiques et religieux. Récemment encore, on a vu que la fameuse « politique démographique » n'obtient pas de résultats notables, soit parce que presque toujours l'égoïsme individuel prévaut sur l'égoïsme collectif, dont elle est souvent l'expression, soit parce que les intentions et les méthodes de cette politique avilissent la dignité de la famille et de la personne en les comparant presque à des espèces inférieures. Seule la lumière divine et éternelle du christianisme illumine et vivifie la famille de telle sorte que, soit à l'origine, soit dans le développement, la famille nombreuse est souvent prise comme synonyme de famille chrétienne. Le respect des lois divines lui a donné l'exubérance de la vie ; la foi en Dieu fournit aux parents la force nécessaire pour affronter les sacrifices et les renoncements qu'exige l'éducation des enfants ; l'esprit chrétien de l'amour veille sur l'ordre et sur la tranquillité, en même temps qu'il prodigue pour ainsi dire en les dégageant de la nature les intimes joies familiales, communes aux parents, aux enfants, entre frères.

Extérieurement aussi, une famille nombreuse bien ordonnée est comme un sanctuaire visible : le sacrement du baptême n'est pas pour elle un événement exceptionnel, mais renouvelle plusieurs fois la joie et la grâce du Seigneur. La série des joyeux pèlerinages aux fonts baptismaux n'est pas encore terminée que commence, resplendissante d'une égale candeur, celle des confirmations et des premières communions. A peine le plus petit des enfants a-t-il déposé son petit vêtement blanc parmi les plus chers souvenirs de sa vie qu'apparaît déjà le premier voile nuptial, qui réunit au pied de l'autel parents, enfants et nouveaux parents. Comme des printemps renouvelés, d'autres mariages, d'autres baptêmes, d'autres premières communions se succéderont, perpétuant pour ainsi dire dans la maison les visites de Dieu et de sa grâce.

Mais Dieu visite aussi les familles nombreuses avec les gestes de sa Providence, à laquelle les parents, spécialement ceux qui sont pauvres, rendent un témoignage évident, du fait qu'ils mettent en elle toute leur confiance, au cas où les possibilités humaines ne suffiraient pas. Confiance bien fondée et nullement vaine ! La Providence — pour Nous exprimer avec des

concepts et des paroles humaines — n'est pas proprement l'ensemble d'actes exceptionnels de la clémence divine ; mais le résultat ordinaire de l'harmonieuse action de la sagesse du Créateur, de sa bonté et de sa toute-puissance infinies. Dieu ne refuse pas les moyens de vivre à celui qu'il appelle à la vie. Le divin Maître a explicitement enseigné que « la vie vaut plus que la nourriture et le corps plus que le vêtement (Mt 6,25). Si des épisodes particuliers, petits et grands, semblent parfois prouver le contraire, c'est un signe que quelque empêchement a été opposé par l'homme à l'exécution de l'ordre divin, ou bien, dans des cas exceptionnels, que prévalent des desseins supérieurs de bonté ; mais la Providence est une réalité, elle est exigée par le Dieu créateur. Sans aucun doute, ce n'est pas du défaut d'harmonie ou de l'inertie de la Providence, mais du désordre de l'homme — en particulier de l'égoïsme et de l'avarice — qu'a surgi et demeure encore sans solution le fameux problème du surpeuplement de la terre, qui, pour une part existe réellement, mais qui est, d'autre part, déraisonnablement redouté comme une catastrophe imminente de la société moderne. Avec le progrès de la technique, avec la facilité des transports, avec les nouvelles sources d'énergie, dont on a tout juste commencé à recueillir les fruits, la terre peut promettre à tous ceux qu'elle accueillera la prospérité, pendant longtemps encore.

Le problème du surpeuplement de la terre

Quant au futur, qui peut prévoir quelles autres ressources nouvelles et ignorées renferme notre planète, et quelles surprises, en dehors d'elle, réservent peut-être les admirables réalisations de la science, qui viennent à peine de commencer ? Et qui peut assurer pour l'avenir un rythme de procréation naturelle égal à celui d'à présent ? L'intervention d'une loi modératrice intrinsèque du rythme d'expansion est-elle donc impossible ? La Providence s'est réservée l'avenir du monde. En attendant, c'est un fait singulier de constater que, tandis que la science convertit en réalités utiles ce qui était autrefois estimé comme le fruit d'imaginaires enflammées, la crainte de certains transforme les espérances fondées de prospérité en spectres de catastrophes. Le surpeuplement n'est donc pas une raison valable pour diffuser les méthodes illicites du contrôle des naissances, mais plutôt le prétexte pour légitimer l'avarice et l'égoïsme, soit des nations qui redoutent l'expansion des autres comme un danger pour leur propre hégémonie politique et un risque d'abaissement de leur niveau de vie, soit des individus — surtout des mieux pourvus en moyens de fortune — qui préfèrent la plus large jouissance des biens de la terre à l'honneur et au mérite de susciter de nouvelles vies. On en arrive ainsi à violer les lois certaines du Créateur sous prétexte de corriger les erreurs imaginaires de la Providence. Il serait bien plus raisonnable et utile que la société moderne s'appliquât plus résolument et universellement à corriger sa propre conduite, en supprimant les causes de la faim dans les « régions sous-développées » ou surpeuplées, par une utilisation plus diligente dans des buts de paix des découvertes modernes, par une politique plus ouverte de collaboration et d'échange, par une économie plus prévoyante et moins nationaliste : surtout en réagissant contre les suggestions de l'égoïsme par la charité et de l'avarice par l'application plus concrète de la justice. Dieu ne demandera pas compte aux hommes du destin général de l'humanité, qui est de sa compétence ; mais des actes individuels voulus par eux conformément ou en opposition aux préceptes de la conscience.

Quant à vous, parents et enfants de familles nombreuses, continuez à donner avec une ferme sérénité votre témoignage de confiance en la Providence divine, certains qu'elle ne manquera

pas de la récompenser par le témoignage de son assistance quotidienne et, au besoin, par des interventions extraordinaires, dont beaucoup d'entre vous ont une heureuse expérience.

La sainteté féconde et heureuse du mariage catholique.

III. — Et maintenant, quelques considérations sur le troisième témoignage, afin de raffermir les inquiets et d'accroître chez vous le courage. Les familles nombreuses sont les corbeilles les plus splendides du jardin de l'Eglise, dans lesquelles, comme sur un terrain favorable, fleurit la joie et mûrit la sainteté. Tout noyau familial, même le plus restreint, est dans les intentions de Dieu une oasis de sérénité spirituelle. Mais il existe de profondes différences : là où le nombre des enfants ne dépasse guère celui de l'enfant unique, cette sérénité intime, qui a une valeur de vie, comporte alors en elle quelque chose de mélancolique et de pâle ; elle est de plus brève durée, peut-être plus incertaine, souvent troublée par des craintes et des remords secrets. En revanche, la sérénité d'esprit est différente chez les parents entourés d'une vigoureuse floraison de jeunes vies. La joie, fruit de la bénédiction surabondante de Dieu, se manifeste de mille manières, par une permanence stable et sûre. Sur le front de ces pères et mères, bien que lourd de pensées, il n'y a pas trace de cette ombre intérieure, révélatrice d'inquiétudes de conscience ou de la crainte d'un retour irréparable à la solitude. Leur jeunesse ne semble jamais passer, tant que dure dans la maison le parfum des berceaux, tant que les parois domestiques retentissent des voix argentines des enfants et des petits-enfants. Les fatigues multipliées, les sacrifices redoublés, les renoncements à des divertissements coûteux sont largement compensés, même ici-bas, par l'abondance inépuisable d'affections et de douces espérances, qui assaillent leurs cœurs, sans toutefois les opprimer ni les lasser. Et les espérances deviennent bientôt des réalités, au moment où la plus grande des filles commence à apporter son aide à la mère pour s'occuper du dernier-né ; le jour où le fils aîné rentre rayonnant, pour la première fois, avec son premier gain. Ce jour-là sera particulièrement béni par les parents, qui voient désormais conjuré le spectre d'une vieillesse misérable et assurée la récompense de leurs sacrifices. De leur côté, les nombreux enfants ignorent l'ennui de la solitude et le malaise d'être contraints à vivre au milieu des plus grands. Il est vrai que leur nombreuse compagnie peut se transformer parfois en une vivacité fastidieuse et leurs disputes en tempêtes passagères ; mais, quand celles-ci sont superficielles et de brève durée, elles concourent efficacement à la formation du caractère. Les enfants des familles nombreuses s'éduquent pour ainsi dire eux-mêmes à la vigilance et à la responsabilité de leurs actes, au respect et à l'aide mutuels, à la largeur d'esprit et à la générosité. La famille est pour eux le petit monde où ils s'exercent, avant d'affronter le monde extérieur, plus ardu et plus astreignant.

Tous ces biens et toutes ces valeurs prennent davantage de consistance, d'intensité et de fécondité lorsque la famille nombreuse prend comme base et comme règle l'esprit surnaturel de l'Evangile, qui élève tout au-dessus de l'humain et l'éternise. Dans ces cas, aux dons ordinaires de providence, de joie, de paix, Dieu ajoute souvent, comme l'expérience le démontre, les appels de prédilection, c'est-à-dire les vocations au sacerdoce, à la perfection religieuse et à la sainteté même. Plus d'une fois et à juste titre, on a tenu à mettre en relief la prérogative des familles nombreuses d'être des berceaux de saints ; on cite, entre autres, celle de saint Louis, roi de France, composée de dix enfants ; de sainte Catherine de Sienne, de vingt-cinq ; de saint

Robert Bellarmin, de douze ; de saint Pie X, de dix. Toute vocation est un secret de la Providence ; mais, pour ce qui est des parents, on peut conclure de ces faits que le nombre des enfants n'empêche pas leur excellente et parfaite éducation ; que le nombre en cette matière ne tourne pas au désavantage de la qualité, par rapport aux valeurs aussi bien physiques que spirituelles.

Appel particulier aux Associations italiennes.

Une parole, enfin, pour vous, dirigeants et représentants des Associations de familles nombreuses à Rome et en Italie. Ayez soin d'imprimer un dynamisme toujours plus vigilant et efficace à l'action que vous vous proposez d'accomplir à l'avantage de la dignité des familles nombreuses et de leur protection économique. Pour le premier but, conformez-vous aux préceptes de l'Eglise ; pour le second, il faut secouer de sa léthargie la partie de la société qui n'est pas encore sensible aux devoirs sociaux. La Providence est une réalité divine, mais elle aime à se servir de la collaboration humaine. D'ordinaire, elle s'ébranle et accourt lorsqu'elle est appelée et pour ainsi dire conduite par la main de l'homme ; elle se plaît à se cacher derrière l'action humaine. S'il est juste de reconnaître à la législation italienne l'honneur des positions les plus avancées sur le terrain de la protection des familles, particulièrement des familles nombreuses, il ne faut pas se cacher qu'il en existe encore un grand nombre, qui se débattent, sans que ce soit de leur faute, au milieu de difficultés et de privations. Eh bien ! votre action doit se proposer d'étendre à celles-ci la protection des lois et, dans les cas urgents, celle de la charité. Tout résultat positif obtenu dans ce domaine est comme une pierre solide posée dans l'édifice de la patrie et de l'Eglise ; c'est le mieux que l'on puisse faire comme catholiques et comme citoyens.

En invoquant la protection divine sur vos familles et sur celles de toute l'Italie et en les plaçant encore une fois sous l'égide céleste de la Sainte Famille de Jésus, de Marie et de Joseph, Nous vous donnons de tout cœur Notre paternelle Bénédiction apostolique.

PIE XII, Pape.

Notes de bas de page

1. Cf. Encycl. *Casti Connubi*, 31. 12. 1930, A. A. S., 22, 1930, p. 565.